

jeudi 29 février 2024

DÉBAT ET RAPPORT S²LO D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 088-258802560-20240229-20241202DOB-DE

2024



ÉVODIA

SOMMAIRE

I CONTEXTE ECONOMIQUE ET CONJONCTUREL

II ÉVOLUTION DES TONNAGES ET PLAN DE CHARGE

2.1 Situation 2024

2.2 Tonnages prévisionnels 2024

III ÉLÉMENTS TECHNICO-ÉCONOMIQUES PAR POSTE

3.1 Transitage

3.2 Transport

3.3 Traitement

3.4 Collecte sélective

3.5 Filières spécifiques

3.6 Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique

3.7 Frais généraux

IV COTISATION

4.1. Cotisation 2024

V DÉBAT

5.1 Décision sur montant cotisations 2024

5.2 Projet de délibération

VI BUDGET PREVISIONNEL 2024

VII TARIFS 2024

I. Le contexte économique et conjoncturel

1.1 Le contexte conjoncturel mondial et son impact financier

Après un niveau d'inflation avoisinant les 5.6 % en 2023, l'année 2024, sans envisager un retour à la normale, laisse prévoir un niveau d'inflation plus bas d'environ 2.5 %.

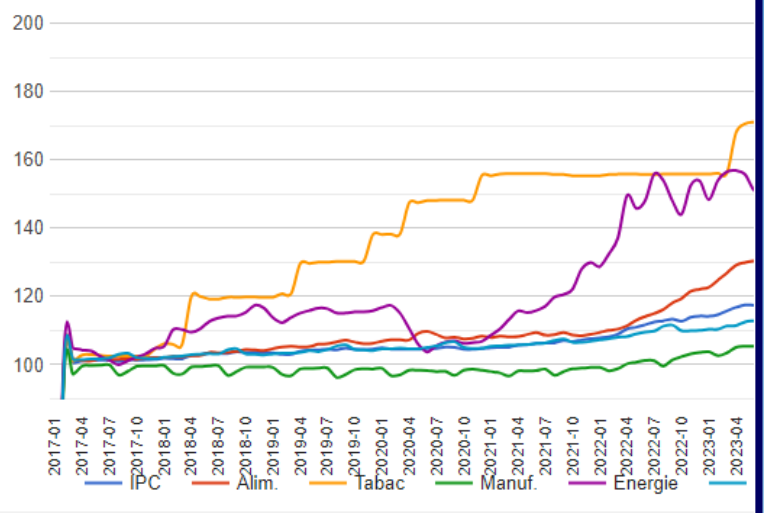
La levée totale du bouclier tarifaire sur le marché de l'électricité, génère une hausse importante du coût de l'électricité pour les ménages dès le mois de février 2024 impactant ainsi leur pouvoir d'achat.

Augmentation des prix par poste à 01/2024

Poste	m / m-1	m / m-12	moy 12m/(-12m)	depuis 2015
ENERGIE	0.1%	1.8%	4.5%	57%
ALIMENTATION	0.3%	5.7%	11.2%	32%
SERVICES	0.1%	3.2%	3%	14%
Pr. MANUFACTURES	-1.7%	0.7%	3.2%	3%
TABACS	6.5%	16.8%	9.4%	82%
I P C	-0.2%	3.1%	4.6%	18%

L'énergie est le poste qui augmente et fluctue le plus dans les composants de l'Indice des Prix à la Consommation. Depuis 2015, elle a augmenté de 57%

Evolution des prix par grande nature



1.2 Les variations impactant l'activité des déchets

Au titre de 2024 il est à noter :

- ✓ Différentes évolutions réglementaires vont générer des mises en conformité pour la plupart des acteurs gestionnaires de déchets,
- ✓ Le contexte climatique et les différentes crises sociales ainsi que structurelles ont fortement influencé le marché des assurances. Il est ainsi annoncé pour l'année à venir une forte variation sur nos marchés d'assurances statutaires,
- ✓ La baisse de la demande des matières 1ères secondaires engendre incertitude et volatilité des cours de reprise des matières,
- ✓ Une augmentation de la TGAP selon la trajectoire fixée par le projet de Loi de Finances :
 - + 2.20 € TTC sur toute tonne incinérée
 - + 7.7 € TTC sur toute tonne enfouie

Représentant une charge TGAP augmentée de + de 170 000 € pour 2024 sur le poste traitement,

- ✓ Les impacts plus ou moins importants du taux d'inflation sur les énergies et les indices de révisions des prix observés sur nos marchés publics et les clauses d'imprévisibilité posées par certains prestataires restent d'actualité pour l'année en cours,
- ✓ La masse salariale devrait subir sur l'année des variations liées notamment à l'attribution de 5 points d'indices à l'ensemble des agents publics, l'alignement des revenus minimums aux augmentations du SMIC et enfin la constatation d'une provision pour charge de gestion de personnel de l'exercice.

C'est dans la continuité de la démarche de maîtrise tarifaire, d'optimisation continue de nos postes de charges, d'accroissement des pistes et leviers de recettes que les orientations budgétaires 2024 se sont construites.

Le département des Vosges, grâce à des acteurs engagés, des actions en faveur d'un service public de gestion des déchets ménagers sobre et innovant, dispose d'un **service global de bon niveau** aussi bien en performance à l'habitant qu'en coût final de gestion du déchet. C'est à travers une sensibilisation des citoyens à l'évolution des comportements sur tout le territoire, l'amélioration de la qualité du tri, la mise en place des solutions de collectes optimisées et rationalisées, le développement des nouvelles filières sur déchèteries que ces performances sont observées. Les synergies et les économies d'échelles portées par le Syndicat sur l'ensemble du territoire permettent ainsi de nous orienter vers des projets d'avenir, porteurs de croissance et d'optimisation.

Ces effets s'expriment sur le coût aidé du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets ménagers) qui est de :

- **93 €/habitant dans les Vosges,**
- **106.6 €/habitant au national.**

Le coût moyen est 12.70 % moins élevé dans les Vosges qu'au national soit une différence de 13.60 €/habitant.

Ces indicateurs révèlent la bonne performance du service public collecte et traitement dans les Vosges.

Pour autant, les crises environnementales et économiques que nous traversons depuis quelques années sont encore présentes en ce contexte de restrictions budgétaires. Nous nous devons de continuer à déployer nos actions, redoubler d'efforts pour tendre vers une diminution des tonnages à traiter, optimiser la qualité des flux à recycler, maximiser les recettes auxquelles nous pouvons prétendre, anticiper et préparer l'avenir de la gestion des déchets avec plus d'acuité.

Force est de constater que la stratégie développée par Evodia qui s'exprime à travers notre feuille de route, mise à jour chaque année, démontre son efficacité et nous conforte dans les orientations et choix opérés.

II. Évolution des tonnages et plan de charge

2.1. Situation 2023

Grâce à la trajectoire baissière proposée en 2023 et l'engagement collectif - collectivités adhérentes, Evodia et Vosgiens - nous avons produit **4 737 tonnes de moins qu'en 2022.**

Cela correspond à 6 % de réduction sur un objectif à fin de mandat (*fin 2025 pour bilan début 2026*) fixé à :

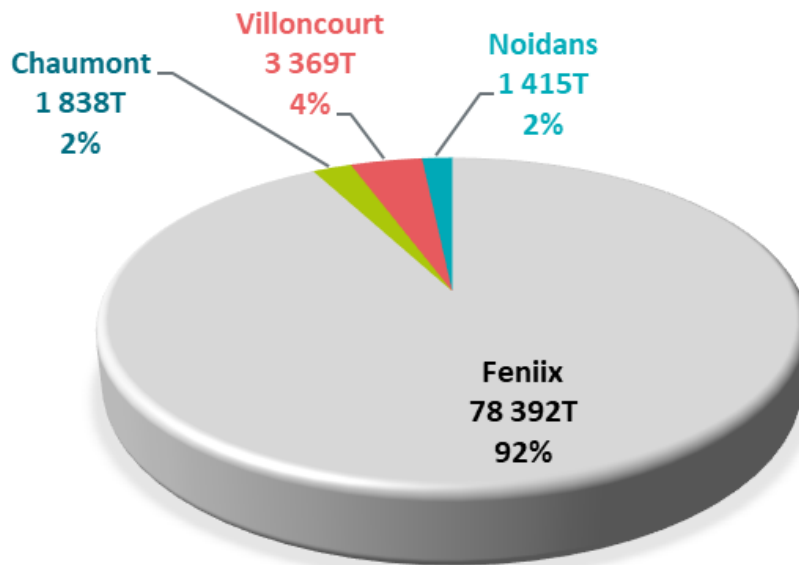
- - 15 % sur les ordures ménagères résiduelles
- Et un ratio maximum de 50 kg par habitant sur le flux du tout-venant de déchèteries.

→ Une production de 85 200 tonnes de déchets résiduels et de tout-venant en 2023 contre 89 940 tonnes en 2022. Cette production correspond à une baisse de **4 737 tonnes.**

En 2023 : 85 200 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées, soit un ratio de production de **228 kg /habitant** ventilé comme suit :

- 183 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : à - 9 kg/hab
- 45 kg de tout-venant (incinérés ou enfouis issus des déchèteries et des collectes en porte à porte) : à - 2 kg.

4 sites de traitement ont été utilisés en 2023 selon la répartition suivante :



2.2. Tonnages prévisionnels 2024

Dans la continuité de la trajectoire baissière à fin 2025 ayant pour visée l'autonomie sur Fenix sur la tranche 1 à 77 000 tonnes, le contrat d'objectifs sur les tonnages 2024 repose sur les principes suivants :

→ **Prise en compte des tonnages produits de 2023** par collectivité pour la modélisation 2024 de la trajectoire baissière, rapportée à la population 2024 (baisse de 1 946 habitants).

→ **Tonnages à traiter sur l'exercice :**

- Omr : 68 000 tonnes
 - TVI : 16 600 tonnes
- = 84 600 tonnes**

+ refus de tri : 4 500 tonnes
+ DAE Sovodeb : 1 100 tonnes

= un total tonnages à traiter estimé à : 90 200 tonnes.

→ **L'autonomie de traitement sur FENIIX**

- La production d'OM doit être égale à la capacité nominale de FENIIX soit 84 700 tonnes*/an (* +/- 2 000 tonnes selon le PCI du four)

- Optique de viser le palier de la tranche tarifaire 1 basé des économies substantielles.
- Des tonnages excédentaires pour l'atteinte de l'autonomie à 77 000 tonnes = **7 600 tonnes** (84 600 – 77 000 tonnes)

Soit 10 % de baisse à projeter sur 2024 et 2025.

Pour 2024 :

→ **Pour les OMr** : Objectif à **- 5% de réduction** à l'exception :

- Des collectivités disposant d'un ratio de production inférieur ou égal à 100 kg/hab d'OMr
- De la CCGHV (zone touristique) : engagement fixé à 3.5% de réduction.

→ **TVI** : Dans un contexte actuel favorable avec les filières existantes et le déploiement des nouvelles filières REP (article sport, loisirs, jeux, jouets et la PMCB), l'objectif est de porter le ratio de production moyen de TVI en 2024 **de 45 à 43kg/hab**.

III. Éléments technico-économiques par poste

3.1 Transitage

- Selon le plan de charge prévisionnel, il est prévu pour 2024 :
 - **73 720 tonnes** réceptionnées sur les 8 quais de transfert :
 - 6 en régie
 - 2 en prestation de service : marchés Evodia
 - Le reste des tonnes apportées en direct sur Feniix/Villoncourt.
- Budget prévisionnel 2024 environ : **890 000 €**
- **Tarif 2024 proposé : 12 €/tonne** (pour mémoire : 10.50 € tonne en 2023)
 - **+ 1.50 € / tonne**
 - Dont 1.39 € / tonne en raison de l'augmentation de 31 % du coût de transit d'Epinal facturé par Sicovad dont les installations seraient opérationnelles fin 2025 voire 2026.
 - Et 0.11 cts de révision indices tarifaires.

3.2 Transport

→ **72 341 tonnes transportées via le marché de transport porté par Evodia.**

Pour rappel : le marché actuel de transport, datant de 2014, arrivera à échéance à fin 2024. Il a été prolongé d'1 an par avenant cette année afin de limiter la pression haussière actuelle.

Afin de maîtriser l'équilibre financier du poste des coûts de transport, les détournements durant l'arrêt technique de Feniix de fin mai à début juin ont été construits pour minimiser ces charges au départ de chaque transit.

Comme chaque exercice, une enveloppe de 30 K€ (0.41 €/tonne) est intégrée pour le surcoût de transport du TVI depuis le quai de transfert de Razimont pour les chargements inférieurs à 14 tonnes et les FMA qui doivent être mis en débord en raison de la sous-capacité de la fosse. Ces charges sont mutualisées sur le poste transport. Elles devraient disparaître dès l'ouverture du nouveau transit.

→ Grâce à un pilotage très pointu du plan de charge, le coût de transport est maîtrisé en 2024

→ Coût prévisionnel 2024 : environ 820 000 €

→ Tarif 2024 proposé : 11,30 €/tonne (pour mémoire : 11 € par tonne en 2023)

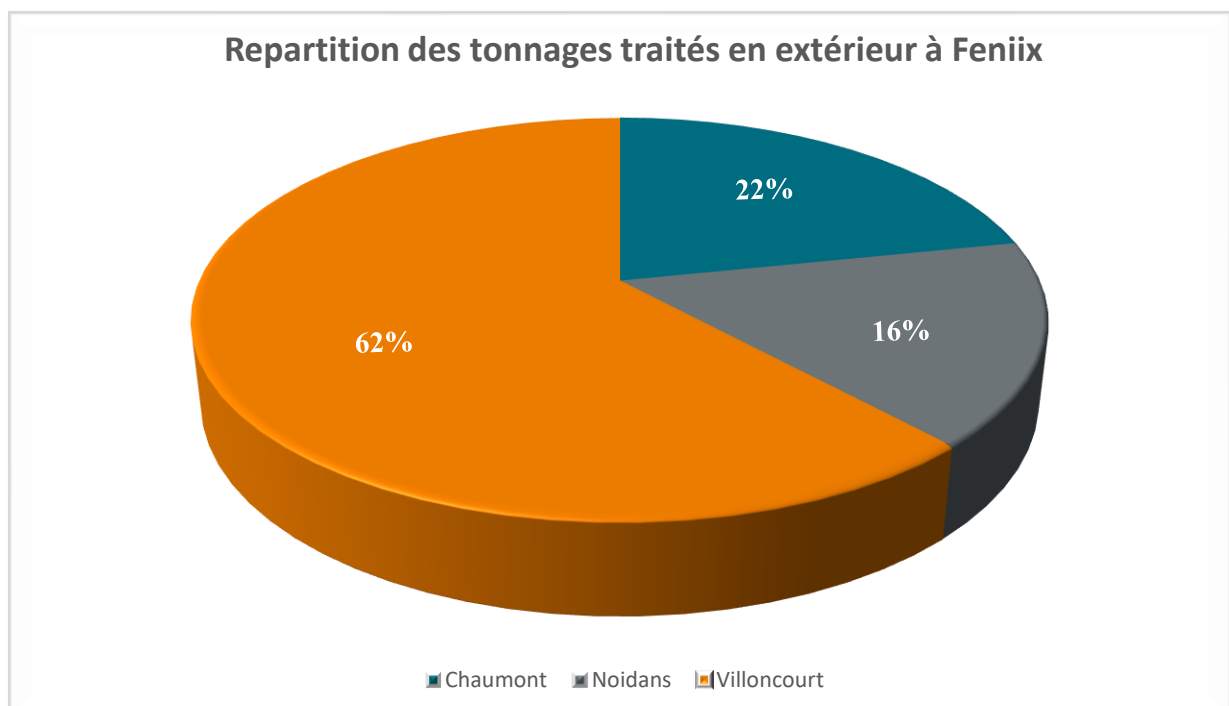
3.3 Traitement

L'enjeu pour cette année 2024 est d'être au plus près du point nominal du fonctionnement du four :

- Un PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) 9 400 kJ/kg
- Un débit 10.8 T/h

Pour cela il convient d'améliorer la qualité des apports sur FENIIX. L'objectif avec les filières existantes, les nouvelles filières REP et le contrat d'objectif (ratio par habitant \leq à 43kg/hab/an) est d'améliorer la qualité des flux y compris les non-conformités qui mettent en risque le bon fonctionnement de l'usine.

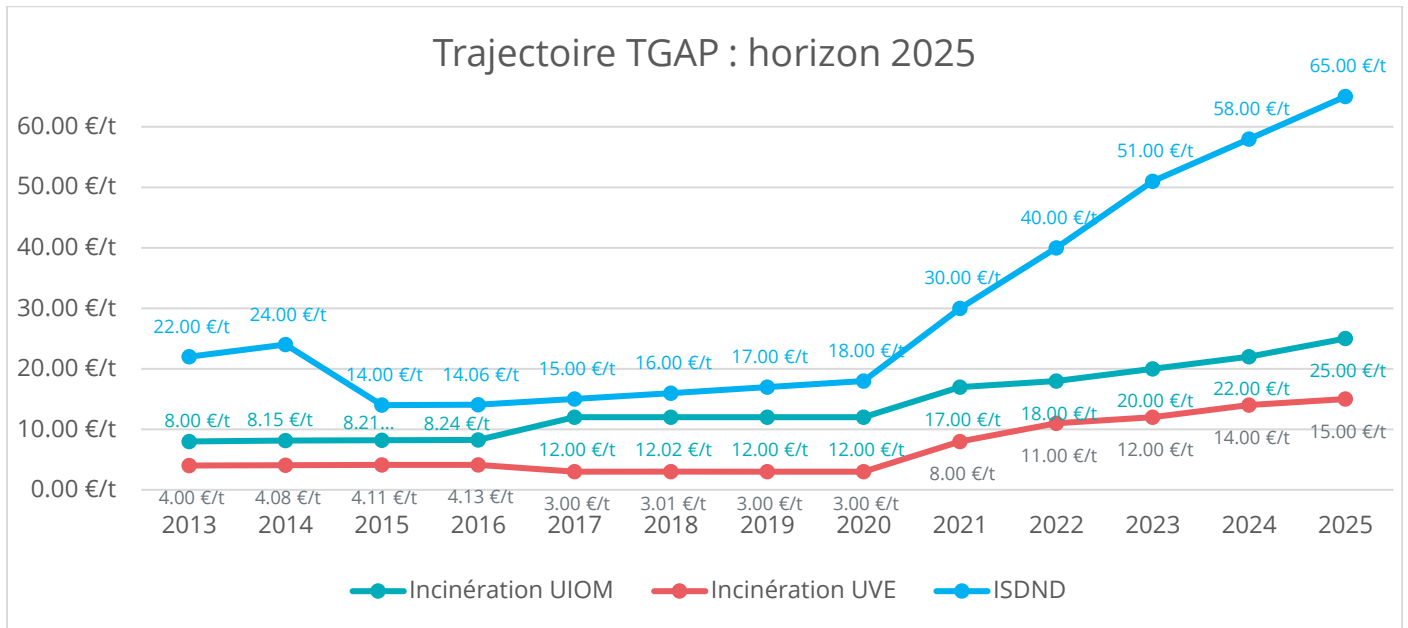
En effet, le PCI élevé génère « un manque à traiter » d'environ 2 300 tonnes/an soit l'équivalent de 10 jours de production d'OM.



L'arrêt technique sur FENIIX qui est programmé du 23 mai au 12 juin 2024 entraîne un recours à des sites extérieurs de traitement pendant ces 3 semaines et notamment Villoncourt.

LES COMPOSANTES DES COÛTS DE TRAITEMENT :

→ La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :



- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est sur une trajectoire haussière depuis quelques années. Selon les performances environnementales des installations de traitement, l'augmentation de la TGAP appliquée chaque année est plus ou moins marquée.
- En 2024, pour FENIIX : la hausse de la TGAP est de + 2 € HT par tonne incinérée (idem pour autres UVE utilisées)
- Concernant l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Villoncourt : l'augmentation de la TGAP applicable en 2024 est de + 7 € HT par tonne enfouie.

Ainsi, grâce à la maîtrise des coûts de traitement facturés par Evodia, ceux-ci ne seront impactés que par l'augmentation de la TGAP.

RECAPITULATIF PROPOSITION TARIFAIRE DES 3 T POUR 2024 :

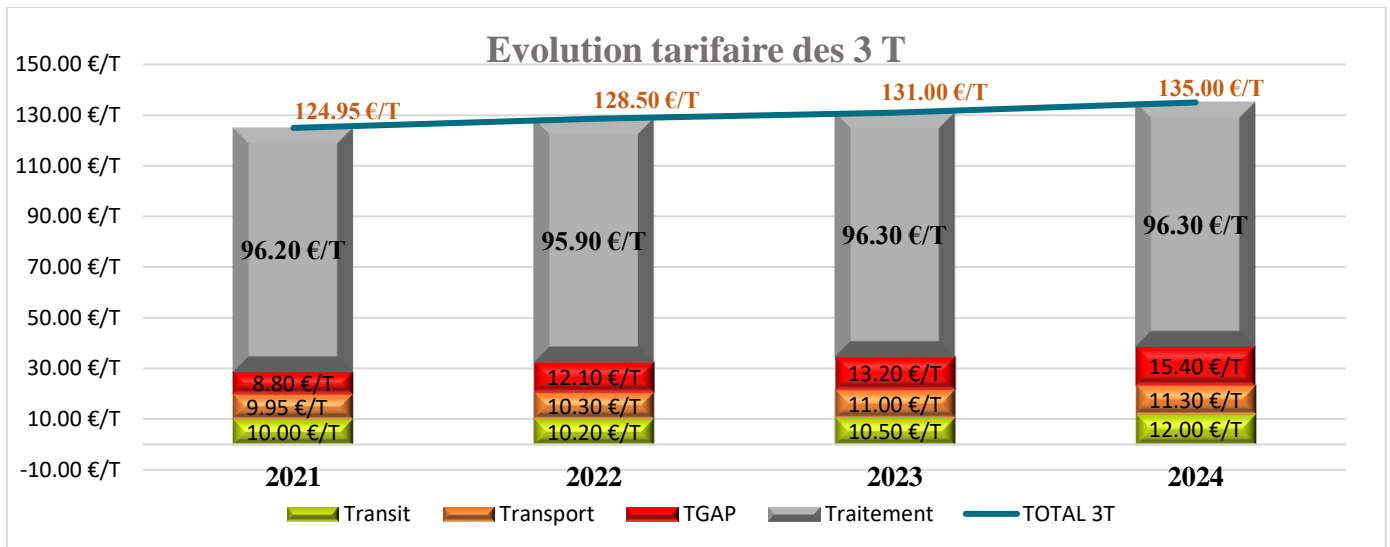
Postes	2023	2024		
	Tarifs	Tarifs	Evolution tarifaire	Taux d'évolution
Transit	10.50 €/t	12.00 €/t	1.50 €/t	14.29%
Transport	11.00 €/t	11.30 €/t	0.30 €/t	2.73%
Traitement Tarif 1	109.50 €/t	111.70 €/t	2.20 €/t	2.01%
Total Tarif 1 3T	131.00 €/t	135.00 €/t	4.00 €/t	3.05%
Transit	10.50 €/t	12.00 €/t	1.50 €/t	14.29%
Transport	11.00 €/t	11.30 €/t	0.30 €/t	2.73%
Traitement hypothèse n°2	118.50 €/t	123.70 €/t	5.20 €/t	4.39%
Total tarif 2 3T	140.00 €/t	147.00 €/t	7.00 €/t	5.00%

Toute tonne excédentaire aux objectifs sera facturée en 2024 à hauteur de 12 € complémentaires /tonne. (9 € en 2023).

Le tarif traitement tranche 1 pour 2024 est donc identique à celui de 2023 auquel doivent s'ajouter les 2.20€ TTC /tonne d'augmentation de la TGAP que nous subissons entre 2023 et 2024.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution tarifaire des 3T depuis 2021.

Il révèle la hausse de la TGAP sur le poste de traitement ainsi qu'une variation importante sur le poste de transitage pour 2024.



Grâce à l'effort commun nous devrions atteindre l'objectif de l'autonomie sur Fenix d'ici la fin du mandat si la dynamique se poursuit dans ce sens.

3.4 Collecte sélective

3.4.1 Contexte 2023 : reprises matières

Le marché mondial des matières premières demeure toujours instable. Les repreneurs sur certaines filières subissent encore des déséquilibres entre l'offre et la demande. Après une hausse exceptionnelle observée sur les cours de reprises de matériaux en fin 2022 début 2023, les cours 2023 sont revenus au niveau constaté avant leur flambée. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2024 nous disposons de nouveaux contrats de reprise avec différents repreneurs dont les niveaux sont bien placés par rapport au marché.

3.4.2. Evolution de la reprise matière

Les reprises matières dépendent des cours bien souvent imprévisibles et fluctuants en raison de la crise mondiale. Elles sont estimées pour 2024 à près de 2,15 millions d'euros. Ces recettes prévisionnelles sont cependant incertaines en raison de la forte volatilité du cours des matières premières secondaires.

Pour 2024 : les prix de reprises devraient toutefois être plus favorables sur la base des montants garantis de nos nouveaux marchés de reprises.

3.4.3. Charges : 2023 -> 2024

Les charges de collecte et de tri issues des marchés ÉVODIA **sont estimées à un peu moins de 4,8 millions d'euros hors refus tri.**

Il s'agit d'une augmentation des charges **de 8 % par rapport à 2023** qui s'explique par les variations d'indices sur les différents marchés de collecte sélective.

3.4.4. Soutiens : CITEO – un nouvel agrément

L'année 2024 débute avec l'arrivée du nouveau cahier des charges du **Barème G**. Pour autant, l'Etat n'a pas encore précisé plusieurs données (gisement contribuant...) empêchant la réalisation de simulation permettant de comparer notre niveau de soutien entre les 2 barèmes.

En raison de cette situation nationale inédite, nous avons signé un avenant de prolongation d'une année avec CITEO.

Dès le porté à connaissance de la complétude des soutiens et dispositifs, une analyse pourra être présentée aux adhérents.

Des effets de leviers pour booster les performances et améliorer les niveaux de soutiens sont pour autant d'ores et déjà identifiés.

- ➔ Sur les performances de collecte des plastiques
- ➔ Sur les refus de tri.

Un groupe de travail sera constitué pour étudier la situation et identifier les plans d'actions à mettre en œuvre.

3.5 FILIERES DE DECHETERIES : les principales nouveautés 2024

3.5.1. Articles de sports et loisirs & Articles de bricolage et jardins motorisés :

Contrats non signés à ce jour car en attente de la part de l'éco organisme ECOLOGIC des informations sur l'opérationnalité du déploiement de ces 2 filières : contenants, modalités de collecte ...

3.5.2. Articles de bricolage – jardin et jouets

Filière initialement prévue d'être mise en œuvre dans les déchetteries fin 2023 est reportée à début 2024 pour des raisons d'exploitation avec le nouveau prestataire de collecte géré par l'éco organisme Ecomaison (démarrage effectif sur ce mois de février 2024).

3.5.3. Les éléments d'ameublement : nouvel agrément & nouveau contrat

3 éco-organismes nouvellement agréés :

- Ecomaison, Valdelia, Valobat
- 1 OCA (Eco organisme coordonnateur) créé pour assurer le suivi administratif dans la signature du nouveau contrat et de son nouveau barème.
- Evodia reste sous contrat avec Eco Maison (à fin 2029).

3.5.4. PMCB : les produits et matériaux de construction du bâtiment

La présentation du contrat par l'Eco organisme coordonnateur sur cette fin d'année 2023 a permis de lancer les phases d'analyses. Les réunions de concertations sont en cours auprès des adhérents et ont pour objectifs de définir le schéma organisationnel de collecte retenu pour chaque déchèterie (en gestion opérationnelle et ou financière en fonction des flux) sur les mois à venir.

A l'issue de ces choix, la signature du contrat porté par EVODIA, nous permettra de déployer flux par flux les organisations opérationnelles avec chaque éco organisme référent pour chaque flux (bois, plâtre ...)

Les réunions de concertation avec les adhérents actuellement en cours permettent d'analyser les enjeux économiques et les coûts évités.

Les filières concernées par cette REP sont existantes dans nos déchèteries : inertes, plâtre, menuiseries vitrées, bois, DDS, métaux, l'amiante et sont gérées via nos marchés publics. Le temps du déploiement, du choix entre financier et opérationnalité, la gestion des filières est toujours assurée par nos soins. Des avenants aux contrats avec nos prestataires sont passés au fil de l'eau selon les besoins. Les contrats départementaux pourront perdurer tant que nécessaire.

Ces déploiements de nouvelles filières nécessiteront des actions et outils de communication.

Un 1^{er} recensement auprès des adhérents fait état, selon devis réalisés, d'une charge estimée à environ 84 K€. Les soutiens à la communication s'élèveraient à 39 K€ soit un reste à charge de 45 K€ qui devraient être couverts par un prélèvement sur les soutiens « techniques » des filières concernées.

3.6. Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique

En 2023, les élus du Comité Syndical d'Evodia ont pris une décision politique forte d'inscrire le syndicat et les collectivités adhérentes dans une ambition partagée de gestion sobre, durable, positive et engageante des déchets ménagers. Pour poursuivre cette boucle vertueuse, Evodia continuera en 2024 de déployer des projets innovants favorisant la réduction des déchets à la source, le réemploi, la réutilisation, la réparation et la valorisation des déchets.

Cette sobriété réinventée s'accompagnera d'actions de communication départementale afin de sensibiliser et surtout engager tous les publics dans cette dynamique de « réduisons nos déchets et trions mieux ». A l'instar de la création collective du slogan « **seul je trie, ensemble on réduit, c'est parti !** » et du concept graphique en découlant, Evodia continuera de fédérer les collectivités autour d'une communication forte et unique tout en proposant des outils et actions spécifiques aux adhérents afin de s'adapter aux problématiques de leur territoire. Des temps d'échanges, de rencontres et de séances de travail collectifs et concertés ponctueront l'année, favorisant les liens de proximité.

L'amélioration de la qualité du tri sera plus que jamais dans les objectifs d'EVODIA. Cela se traduira par des actions de communication pour guider les publics à réduire leurs erreurs de tri (imbriqués, présence d'ordures ménagères dans les sacs de tri, filières ...) tout en « allant chercher » les déchets recyclables présents dans la poubelle d'ordures ménagères (ex : les emballages plastiques). Des actions spécifiques autour des TLC rythmeront l'année pour améliorer le geste de tri des vêtements déposés dans les bornes textiles.

La mise en place des nouvelles filières en déchèterie sera également accompagnée par une communication qui se déploiera tout au long de l'année, selon les attentes des éco-organismes et les besoins « terrain ».

Le réemploi et l'économie de la durabilité devront s'accélérer pour tenir les objectifs de la Loi AGECC.

Pour s'inscrire pleinement dans cette ambition, Evodia se focalisera entre autres sur l'émergence de projets permettant la mutualisation et l'optimisation des emballages réemployables, ainsi que les actions favorisant le réemploi et la réutilisation des textiles, des textiles sanitaires et des objets.

Evodia mettra un point d'honneur à créer des synergies pour que le déchet des uns soit la ressource des autres, créant ainsi au cœur des Vosges une économie 100% circulaire, génératrice d'emplois et de ressources non délocalisables.

L'évolution des modes de consommation, des modes de vies et des habitudes ne peut se faire que par un travail de proximité pour impulser une dynamique de transformation de la société. C'est la raison pour laquelle Evodia accentuera les visites des sites industriels de traitement des déchets, l'organisation d'ateliers participatifs et le déploiement de challenges citoyens ou entreprises. Les leviers psycho-sociologiques seront également à prendre en considération pour chaque partie prenante « positive » le changement attendu et s'engage à nos côtés pour relever le défi d'une gestion des déchets sobre, frugale et exemplaire !

3.7. Les frais généraux

Pour la deuxième année consécutive, les charges à caractère général s'inscrivent dans l'enveloppe de cotisation à l'habitant dont le montant pour rappel a été figé 3.69 €/ habitant jusqu'à la fin du mandat.

Il est rappelé que les frais généraux comprennent :

- **Les frais de structure** : environ 380 K€
- **Les indemnités des élus** : environ 60 K€
- **Les charges de personnel** : pour un coût prévisionnel d'environ 1 340 K€
- **Les accompagnements à destination des adhérents** : env. 100 K€

Ces missions sont relatives à l'accompagnement auprès des collectivités :

- Pour le remplissage des matrices compta coûts + analyse et restitution des coûts réalisée par un bureau d'études. Cette mission accomplie depuis 10 ans se poursuit pour les 3 exercices à venir à la suite des mouvements d'effectifs et des évolutions de périmètre au sein de nos adhérents.
- Accompagnement des adhérents sur le contrat CITEO : contrat d'objectifs + leviers d'optimisation de la collecte permettant de s'assurer de l'obtention d'un critère de soutien à la performance.
- **Le suivi exploitation de l'usine** pris en partie en charge dans le cadre du contrat de DSP avec Fenix :
 - A la suite du renouvellement du marché d'AMO relatif à ce poste, les besoins du Syndicat ont été revus en y ajoutant notamment un renfort sur le suivi d'exploitation, une intégration d'un appui juridique dans le suivi de l'exécution du contrat, notamment suite à l'ensemble des mises à jour réglementaires induites par les lois AGEC, BREF Une augmentation/dépassement de 26 K€ est à relever, le reliquat de 30 K€ étant pris en charge par le Délégué.

IV La cotisation 2024

Comme rappelé, dans le cadre de sa maîtrise pluriannuelle, (horizon fin de mandat en 2026) **la contribution à l'habitant restera figée à 3.69 € / habitant au titre de 2024.**

Un effort d'autant plus marqué qu'il est important de rappeler que la baisse de la population de l'ordre de - 1946 habitants génère une perte sur contribution de l'ordre de 7.1 K€.

Un tarif de cotisation 2024 : 3.69€ par habitant.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 088-258802560-20240229-20241202DOB-DE



V Débat d'orientation budgétaire

VI Budget prévisionnel 2024

PROJET DE BUDGET 2024				
		CHARGES	RECETTES	
Ordures ménagères	Transit	890 000 €	890 000 €	
	Transport	820 000 €	820 000 €	
	Traitement	9 210 000 €	9 210 000 €	
	TOTAL 3T	10 920 000 €	10 920 000 €	
Collecte sélective	Collecte et transport+ Tri	4 750 000 €	4 750 000 €	
	Refus tri	650 000 €	650 000 €	
	Soutien Citeo +REPRISES + Ecofolio	7 900 000 €	7 900 000 €	
	TOTAL CS	13 300 000 €	13 300 000 €	
Filières hors REP	Amiante	15 000 €	15 000 €	
	Bois c	55 000 €	55 000 €	
	DDS	350 000 €	350 000 €	
	Huisseries	615 000 €	615 000 €	
	Plâtre	620 000 €	620 000 €	
	Plastiques durs	3 500 €	3 500 €	
	Plastiques souple	2 000 €	2 000 €	
	Polysthyrene	105 000 €	105 000 €	
	Huiles minérales	- €	- €	
	Huiles alimentaires	11 500 €	11 500 €	
	Bois Egger	33 000 €	33 000 €	
	Bois NSG	160 000 €	160 000 €	
	SOUS TOTAL HORS REP	1 970 000 €	1 970 000 €	
Filières REP	DEEE	300 000 €	300 000 €	
	DDS	45 000 €	45 000 €	
	Meubles	300 000 €	300 000 €	
	Atelier du peintre	7 000 €	7 000 €	
	Jouets	1 000 €	1 000 €	
	Articles bricolage et jardins	1 000 €	1 000 €	
	Piles	4 000 €	4 000 €	
	Articles sports et loisirs	17 000 €	17 000 €	
	Articles bricolage et jardins motorisés	2 000 €	2 000 €	
	Textile	13 000 €	13 000 €	
	PMCB	- €	- €	
		SOUS TOTAL REP	690 000 €	690 000 €
		SOUS TOTAL FLIERES	2 660 000 €	2 660 000 €
SOUS TOTAL DECHETS		26 880 000 €	26 880 000 €	
Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique	Déploiement	345 400 €	300 000 €	
SOUS TOTAL OPTIMISATION ET STRATEGIE		345 400 €	300 000 €	
Frais GENERAUX Syndicat	Frais de structure	381 000 €	17 000 €	
	Charges de personnel	1 400 000 €	77 000 €	
	Indemnités élus	60 000 €	- €	
	Etudes et accompagnements adhérents	109 600 €	102 000 €	
	Autres	- €	1 800 000 €	
SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX		1 950 600 €	1 996 000 €	
TOTAL GENERAL		29 176 000 €	29 176 000 €	

Les projections et montants affichés ci-dessus ont été construits sur la production de tonnages communiqué par les adhérents. Il sera intégré au budget primitif un coefficient d'ajustement budgétaire en cas de production au-delà de la production prévisionnelle. Afin de rendre complet le budget primitif, seront également rajoutées les dépenses et recettes de fonctionnement et annexes (virement de crédit, amortissement, FCTVA) ainsi que celles relatives aux investissements.

VII Tarifs 2024

Les tarifs proposés ci-dessous relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la collecte sélective correspondent aux prix des différents marchés publics gérés par Évodia. Ce principe de refacturation à l'euro-l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision). Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du Comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n° 2022-1069 du 1er.02.2022) conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

A titre d'informations complémentaires, pour toutes prestations ne figurant pas dans la grille tarifaire, et ayant fait l'objet d'une demande par ou pour un adhérent, un devis correspond à la prestation sera proposé et une facturation à l'euro-l'euro sera appliquée.

Grille tarifaire 2024

Tarif /an/hab.		Evolution		
Cotisation à l'habitant	Facturation au trimestre	3.69 €	0.00%	
Tarifs TTC/tonne		Evolution		
Ordures Ménagères	Transitage	12.00 €	14.29%	
	Transport	11.30 €	2.73%	
	Traitement OM & GO			
	Tarif 1 : objectif 5% de réduction	111.70 €	2.01%	
	Tarif 2 : tonne au-delà des 5% de réduction	123.70 €	4.39%	
	Total T.T.T			
	TTT tarif 1	135.00 €	3.05%	
	TTT tarif 2	147.00 €	5.00%	
	Forfait non-conformité (par non-conformité constatée)	200.00 €	0.00%	
Déchets Diffus Spécifique Révision au 01/04/2024 Refacturation à l'euro-l'euro	Acides	1 416.25 €	0.00%	
	Aérosols	1 869.45 €	0.00%	
	Bases	1 416.25 €	0.00%	
	Combustibles	2 175.36 €	0.00%	
	Condensateurs au PCB - collecte	1 304.38 €	0.00%	
	Condensateurs au PCB - traitement	2 276.74 €	0.00%	
	Emballages vides et matériaux souillés	991.38 €	0.00%	
	Shingle	742.50 €	0.00%	
	Filtres à huile	532.51 €	0.00%	
	Médicaments	838.42 €	0.00%	
	Phytoprotecteurs	2 175.36 €	0.00%	
	Produits de laboratoire	1 529.55 €	0.00%	
	Produits non identifiés	895.07 €	0.00%	
	Peintures et pâteux	759.11 €	0.00%	
	Solvants	679.80 €	0.00%	
	Thermomètres au mercure	20 394.00 €	0.00%	
	Radiographie	212.30 €	0.00%	
	Fourniture de vermiculite (prix au litre)	0.62 €	0.00%	
	Forfait refus de collecte (coût forfaitaire)	113.00 €	0.00%	
	Prestations spécifiques sur BSD	Facturation à l'euro-l'euro	0.00%	
	Forfaits gestion administrative non-conformités :			
	EcoDDS (+ coût de traitement à la tonne du marché départemental)	63.30 €	0.00%	
	Marché Départemental (+ coût de traitement sur devis)	105.50 €	0.00%	
Non-conformité acide picrique	611.90 €	0.00%		
Huiles Révision au 30/06/2024 Refacturation et reversement à l'euro-l'euro	Collecte et traitement des huiles minérales	- €	0.00%	
	Recettes Reprise huiles végétales (versements)	250.00 €	0.00%	
	Frais traitement huiles végétales polluées	60.50 €	0.00%	
	Frais de remplacement contenant détérioré (par contenant)	42.00 €	0.00%	
Bois Reversement à l'euro-l'euro	Reprise Egger (versements)	15.00 €	-11.76%	
	Reprise Norske Skog Golbey (versements)	15.00 €	0.00%	
	Facturation bois C sous devis avec les prestataires : - Suez et Aubry transport Ou - Valogreen Roellinger	Facturation à l'euro-l'euro	0.00%	
Plâtre Révision au 01/06/2024 Refacturation à l'euro-l'euro	Regroupement/Transport/Valorisation des bornes	184.47 €	0.00%	
	Massification et traitement des bennes	107.61 €	0.00%	
	Traitement des déchets non plâtre	120.78 €	0.00%	
Huisseries Révision au 01/04/2024 Refacturation à l'euro-l'euro	Regroupement, massification, transport et valorisation des huisseries vrac	124.30 €	0.00%	
	Mise à disposition de benne de substitution (Tarif journalier)	4.44 €	0.00%	
	Regroupement, massification, transport et valorisation des huisseries chant	88.79 €	0.00%	
	Collecte et valorisation des huisseries en benne vrac, dont :	221.96 €	0.00%	
	Mise à disposition et collecte sur déchèterie de contenants spécifiques	133.18 €	0.00%	
Regroupement, massification, transport et valorisation des huisseries chant	88.79 €	0.00%		

Grille tarifaire 2024

Conditionnement et collecte de l'amiante Refacturation à l'euro-l'euro	Fourniture Big Bag petit	11.56 €	2.60%
	Fourniture Big Bag grand	15.24 €	2.59%
	Fourniture Bodybenne	126.18 €	2.63%
	Collecte (t/km)	0.90 €	3.07%
	Dépose, échange, retrait benne 20 m3 (par km)	2.85 €	2.46%
	Location mensuelle benne 20 m3	57.84 €	2.64%
Traitement de l'amiante Refacturation à l'euro-l'euro	Traitement sites de Vaire-et-Montoille, Jeandelaincourt et Laimont Minimum de facturation sur big-bag par enlèvement de 935.00 €/TTC EPI-EPC : prix par conditionnement 138.6 €/TTC Minimum de facturation sur bodybenne par enlèvement de 566,60 €/TTC	181.50 €	5.10%
	Traitement site de Saint Louis	88.00 €	0.00%
Plastiques durs Refacturation à l'euro-l'euro	Traitement des plastiques durs	58.03 €	0.00%
	Campagne de caractérisation	105.50 €	0.00%
	Traitement des refus de tri de petites tailles	158.25 €	0.00%
	Traitement des refus de tri de grandes tailles	189.90 €	0.00%
	Mise en balles	Facturation à l'euro-l'euro	0.00%
	Regroupement des plastiques durs	21.10 €	0.00%
Plastiques Souples Refacturation à l'euro-l'euro	Reversement plastiques durs	Reversement au réel	0.00%
	Tri du Plastique souple	79.13 €	0.00%
	Traitement des refus de tri par incinération (transport compris)	158.25 €	0.00%
	Forfait pour une caractérisation	105.50 €	0.00%
	Reversement plastiques souples	Reversement au réel	0.00%
PSE Refacturation à l'euro-l'euro	Tri du PSE	142.43 €	0.00%
	Traitement des refus de tri par incinération (transport compris)	158.25 €	0.00%
	Forfait pour une caractérisation	105.50 €	0.00%
	Reversement PSE	Reversement au réel	0.00%
Collecte Séparative Révision au 01/10/2024	Vidage du verre	46.86 €	3.52%
	Tri des bennes papiers	42.91 €	0.00%
	Transfert/Tri cartons	49.60 €	3.74%
	Tri des bennes mélange	58.85 €	0.00%
	Tri du Multi-matériaux	177.76 €	0.00%
	Transfert/Transport pour l'apport volontaire	60.56 €	0.00%
	Transfert/Transport pour le porte à porte	30.30 €	1.92%
	Forfait de caractérisation/ tonne	1.50 €	25.00%
	Traitement des refus de tri	Au réel sur le T4, tenant compte de la répartition des exutoires de traitement	0.00%
Communication	Selon outils proposés :		
	Forfait animation territoriale	25 €/heure	0.00%
	Pour adhérents	35 €/heure	0.00%
	Animation "Mon entreprise zéro déchet"	155 €/demi-journée	0.00%

Projet de délibération :

Après en avoir délibéré, il est proposé au Comité Syndical :

- ✓ De voter les tarifs 2024.

- ✓ De fixer la cotisation 2024 à 3.69 €/habitant.